

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François (pouvoir à MICHEL Bernard), GIRAUD Roger (pouvoir à JOUANNY Michèle), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

Absent : BERARD Guy

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### Délibération n° 2024/37 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

*Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :*

- CONVERTY Sébastien : du 3 juin 30 septembre 2024 à temps complet,
- CAPUTO Raffaella : du 3 juin au 31 juillet 2024 à temps complet,
- TROUILLOUX Elisabeth : du 17 au 28 juin 2024 à temps complet.

*Acceptation d'un don :*

- Association Al'Pages (suite dissolution de l'association) : 370,04 €

*Décision du 25 avril 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture de 2 tables extérieures pour le refuge des Clots. Montant du devis : 1 233,60 € TTC.

*Décision du 2 mai 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise CHOUVET HORTICULTURE pour la fourniture de fleurs et de terreau aux habitants. Montant du devis : 1 449,36 € TTC.

*Décision du 16 mai 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise MODLOC pour la location d'une mini-pelle (5 jours). Montant du devis : 2 185,98 € TTC.

*Décision du 27 mai 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERNON JEROME pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 2 880,00 € TTC.

*Décision du 30 mai 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation de nouvelles prises électriques et le raccordement à l'électricité de l'annexe du local des Ors. Montant du devis : 2 498,40 € TTC.

*Décision du 31 mai 2024 :* acceptation du devis de l'entreprise DIRECT SIGNALTIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale. Montant du devis : 1 126,58 € TTC.

**Délibération n° 2024/37 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire**

**Page 2/2**

*Décision du 6 juin 2024* : acceptation du devis de l'entreprise CONVERSO TP pour la réparation du réservoir du Muret. Montant du devis : 6 042,10 € TTC.

*Décision du 17 juin 2024* : acceptation du devis de l'entreprise PROXIMARK pour la réalisation de signalisation horizontale (marquage au sol). Montant du devis : 12 075,54 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

**08 JUIL. 2024**

